

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-0/02

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149255

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

OBJET : Motion relative à la sécheresse et à ses conséquences sur le monde agricole.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 61,

DECIDE

D'émettre la motion suivante :

- CONSIDERANT** que depuis plusieurs mois, une sécheresse de grande ampleur sévit en Seine-et-Marne, que 2010 a été une année de fort étiage, tant au niveau des cours d'eau que des nappes et qu'ainsi, 355 communes ont été concernées par des arrêtés de restriction d'eau,
- CONSIDERANT** que pour 2011, les seuils de crise renforcée ont été franchis avec un mois d'avance par rapport à l'année précédente,
- CONSIDERANT** les conséquences de cette sécheresse sur le monde agricole,
- CONSIDERANT** qu'à ce jour les éleveurs, toutes productions confondues, doivent faire face à une baisse de rendement fourrager de l'ordre de 50 % minimum et que certains sont déjà forcés de vendre des animaux,
- CONSIDERANT** qu'il est urgent de prendre des mesures pour aider les éleveurs et atténuer les répercussions financières de la sécheresse dans ce secteur, déjà en grande souffrance économique,

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE,

DEMANDE : L'interdiction, en Seine-et-Marne comme dans tous les départements concernés par la sécheresse, du broyage de la paille de manière à ce que celle-ci puisse servir à l'alimentation des animaux. Un seul Préfet de département (Lozère) a jusqu'à maintenant pris un tel arrêté d'interdiction qui doit donc être généralisé,

Le blocage du prix des fourrages pour éviter la spéculation,

La réquisition d'une partie des céréales destinées à l'exportation pour fournir aux éleveurs de quoi nourrir leur bétail.

Adopté à la majorité

VOTES POUR :

M. Léo AÏELLO
 M. André AUBERT
 Mme Lydie AUTREUX
 M. Michel BENARD
 M. Jean Pierre BONToux
 M. Bertrand CAPARROY
 M. Christian CIBIER
 M. Bernard CORNEILLE
 Mme Monique DELESSARD
 M. Jean DEY
 M. Vincent EBLE
 M. Gérard EUDE
 M. Laurent GAUTIER
 M. Jean Pierre GUERIN
 M. Claude JAMET
 M. Jacky LAPLACE
 M. Jean Jacques MARION
 M. Jean Louis MOUTON
 Mme Michèle PELABERE
 Mme Marie RICHARD
 Mme Maud TALLET
 M. Didier TURBA
 M. Lionel WALKER

VOTES CONTRE :

M. Pierre BACQUE (par procuration à M. Jean-Jacques HYEST)
 M. Jacques BALLOT
 M. Jean-Jacques BARBAUX
 M. Arnaud de BELENET
 Mme Anne CHAIN-LARCHE
 M. Nicolas FENART
 M. Christian FROT
 M. Jean-Jacques HYEST
 M. Yves JAUNAUX
 M. Denis JULLEMIER
 M. Olivier MORIN
 Mme Paule NOURY
 M. Jean-François ONETO
 M. Jean-François PARIGI (par procuration à M. Jacques BALLOT)
 Mme Laurence PICARD
 M. Jean-Christophe PIEQUET
 Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
 M. Jean-François ROBINET
 M. Dominique SATIAT (par procuration à M. Denis JULLEMIER)
 M. Sinclair VOURIOT

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ